



Vous aimez **aider** les autres, vous êtes **autonome**, mobile et organisé.e. Devenez :

aide à domicile

MÉTIER DE L'HUMAIN ET DU LIEN SOCIAL



*Johran,
Aide à domicile*

« Parfois, les gestes les plus simples, comme préparer une omelette ou réchauffer un plat au four deviennent un peu compliqués pour les personnes accompagnées. Je suis là pour aider ces personnes à les réaliser et à pouvoir rester chez elles le plus longtemps possible. »

Un métier qui a du sens

Présent.e aux côtés des personnes qui ne peuvent plus réaliser seules les actes ordinaires de la vie courante, l'aide à domicile les **aide au quotidien dans les activités domestiques et administratives**.

Il.elle les accompagne dans la réalisation des actes essentiels de la vie quotidienne. Il.elle est employé.e par une **association** et travaille de manière autonome.



EXEMPLES D'INTERVENTIONS DE L'AIDE À DOMICILE

- **Jean, 90 ans**, entretien du logement et du linge. Préparation du petit-déjeuner et du déjeuner tout en discutant.
- **Mustapha, 47 ans**, entretien du logement et du linge. Accompagnement à la pharmacie et retour au domicile.
- **Robert et Solange, 92 et 95 ans**, vaisselle, repassage, préparation des repas, balayage et temps de discussion.
- **Aïcha, 75 ans**, petites courses, l'emmène chez le généraliste et le pharmacien, et au loto.
- **Retour chez Jean**, repassage et préparation du repas du soir.



MISSIONS

En pratique : accompagner au quotidien

L'aide à domicile intervient au domicile de personnes fragilisées par l'âge, le handicap ou la maladie. Il.elle travaille en lien avec les autres professionnels ou intervenants chez la personne.

- **Prendre en charge** tout ou partie des tâches d'entretien de la maison : ménage, lessive, repassage.
- **Maintenir le lien social** avec la personne aidée, dans ses sorties : courses, rendez-vous chez le médecin, pharmacie ...
- **Aider** dans les actes essentiels de la vie quotidienne : réaliser les achats alimentaires, préparer les repas.
- **Assister** la personne aidée dans ses démarches administratives ou l'aider à remplir des papiers.



AGIR POUR LA PERSONNE, AU SEIN D'UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

L'aide à domicile travaille sous la responsabilité d'un.e responsable de secteur qui organise ses journées et le.la supervise. C'est aussi un travail de partenariat car plusieurs professionnels peuvent intervenir autour de la même personne, par exemple : infirmier.ère, aide-soignant.e, etc. La communication entre les différents professionnels, la personne aidée et son entourage est primordiale pour un accompagnement de qualité.

COMPÉTENCES

Savoir-être...

Le métier requiert des qualités d'autonomie et d'adaptation à des situations diverses. Intervenir au quotidien dans l'intimité des personnes en perte d'autonomie nécessite un sens de l'écoute, de la bienveillance et un fort intérêt pour la relation d'aide. L'aide à domicile est tenu.e à l'obligation de discrétion professionnelle.

... ET SAVOIR-FAIRE

Maîtriser les gestes liés aux actes essentiels de la vie quotidienne. Savoir s'adapter aux situations diverses pour réaliser les tâches ménagères et du quotidien. Être capable de prendre en charge le suivi de démarches administratives. Savoir communiquer avec l'entourage et les autres intervenants à domicile.

FORMATIONS

Comment devenir aide à domicile ?

La formation initiale ou continue, l'alternance et/ou la Validation d'Acquis de l'Expérience (VAE) permettent d'acquérir le **Titre d'assistant.e de vie aux familles**.

Reconversion professionnelle : vous pouvez devenir également aide à domicile par le biais d'un CPF de transition sous certaines conditions. Pour plus d'information, il est possible d'avoir un rendez-vous avec un conseiller en évolution professionnelle (CEP).

Renseignements : Uniformation, Pôle Emploi, CAP Emploi, Centre d'Information et d'Orientation (CIO), Permanence d'Accueil d'Information et d'Orientation (PAIO), Centre d'Information Jeunesse (CIDJ), Mission locale, etc.

**MÉTIER
ACCESSIBLE
SANS
DIPLOME**

CONDITIONS

Une politique salariale dynamique

Les rémunérations évoluent tout au long du parcours professionnel en fonction des missions confiées, du public accompagné, des compétences mobilisées et des formations suivies. La Branche apporte également des garanties conventionnelles à ses salariés en matière de protection sociale et de formation professionnelle. Par ailleurs, les partenaires sociaux (employeurs et organisations syndicales) mènent une action continue en faveur de la revalorisation des salaires auprès des pouvoirs publics.

Des conditions de travail spécifiques

Pour se rendre chez les personnes et leur apporter assistance, le métier implique des horaires de travail adaptés. Il peut s'exercer à temps plein comme à temps partiel. Le travail se fait par roulement tous les jours de la semaine.

Le métier implique de nombreux déplacements. Un moyen de locomotion individuel est le plus souvent nécessaire, pour lequel les frais kilométriques sont pris en charge.

POSSIBILITÉS D'ÉVOLUTION

Les métiers de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile permettent de nombreuses évolutions tout au long du parcours professionnel. La montée en compétences ou l'évolution vers d'autres métiers, comme par exemple ceux du soin, sont favorisées. Cela permet à tous les salariés de progresser dans la complexité des activités confiées et la diversité des publics accompagnés.

Par la VAE, la formation ou les dispositifs de reconversion professionnelle, l'aide à domicile peut évoluer, par exemple, vers les métiers d'accompagnant.e éducatif.ve et social.e, d'aide soignant.e ou encore vers les métiers de la petite enfance.

S'il y a un métier où l'on se sent utile, c'est bien le mien. C'est vraiment une grande satisfaction d'aider les personnes en perte d'autonomie. Elles nous le rendent bien en nous accordant leur confiance.

Claire, aide à domicile

LE SAVIEZ-VOUS ?

La Branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile représente près de 5000 employeurs engagés pour le bien être des personnes, en dehors de toute logique de profit !

Travailler pour une structure de la Branche c'est œuvrer pour une société bienveillante, inclusive et juste.



Vous aimez **aider** les personnes en situation de handicap, âgées ou dépendantes ou les familles fragilisées pour qu'elles se sentent bien au sein de leur domicile. Vous êtes **autonome** et vous savez **vous adapter** à différentes personnalités et situations avec bienveillance. Devenez :

accompagnant.e éducatif.ve et social.e **AES**

**Métier de
L'HUMAIN ET
DU LIEN SOCIAL**



Lin,
Accompagnante éducative et sociale

« La profession d'AES est très enrichissante humainement. Il faut savoir être attentif et patient pour que les personnes se sentent apaisées et puissent avoir le sourire malgré leurs difficultés. »

Un métier qui a du sens

L'AES intervient sur le champ de l'accompagnement à domicile, en contribuant à la **qualité de vie** de la personne, au **développement ou au maintien** de ses capacités à **vivre à son domicile**. L'AES accompagne également la personne dans sa relation à l'environnement afin d'aider au **maintien de la vie sociale**.



EXEMPLES D'INTERVENTIONS DE L'ACCOMPAGNANT.E ÉDUCATIF.VE ET SOCIAL.E

- **Sylvie, paraplégique.** Aide à la toilette et à l'habillage avant son départ au travail.
- **Marithé, 73 ans,** grande dépendance motrice et maladie évolutive. Aide au lever, à la toilette, à l'habillage et préparation du repas. Stimulation.
- **Toufik, 8 ans,** temporairement immobilisé suite à une fracture. Jeux et lecture.
- **Jean-Luc et Sandrine,** parents de jumeaux venant de naître. Aide lors de leur retour à domicile après la maternité : achats alimentaires, participation à l'élaboration de menus équilibrés et entretien du logement.
- **Passage à l'association** pour échanger avec le coordinateur du service.
- **Jean-Eudes, 87 ans,** en fauteuil et souffrant de difficultés d'élocution. Entretien du linge, aide à la réalisation des courses, accompagnement à la médiathèque et visite d'amis.



MISSIONS

En pratique : un accompagnement personnalisé

L'accompagnant.e éducatif.ve et social.e intervient au quotidien au domicile de personnes âgées ou dépendantes, en situation de handicap (physique, psychique ou sensoriel) ou auprès de familles fragilisées (parents et enfants). Il.elle leur apporte une assistance individualisée pour qu'elles puissent **rester à domicile**, au cœur de leur environnement familial et affectif.

- **Aider au maintien et au développement des capacités** de la personne aidée.
- **Animer la journée** à l'aide de jeux, activités manuelles et artistiques, promenades, lecture...
- **Aider aux actes essentiels de la vie** (toilette, habillage, prise des repas).
- **Accompagner la personne dans sa vie sociale** (courses, loisirs, rendez-vous médicaux...).
- **Soutenir les familles** dans les actes de la vie quotidienne.
- **Apporter des solutions techniques pour sécuriser le cadre de vie.**
- **Assurer ou aider à l'entretien du domicile** de la personne aidée.
- **Veiller sur l'évolution de la personne**, la stimuler, la soutenir, l'accompagner pour maintenir ses capacités et la communication avec ses proches.



AGIR POUR LA PERSONNE, au sein d'une équipe PLURIDISCIPLINAIRE

L'AES entretient des relations avec la famille, le personnel de santé et communique régulièrement avec eux sur la situation et l'évolution de la personne accompagnée. Il.elle travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire et sous la responsabilité de son encadrement intermédiaire.

COMPÉTENCES

Savoir-être...

S'impliquer au quotidien auprès de personnes fragilisées nécessite des qualités d'adaptation à des situations diverses voire inhabituelles ainsi qu'une juste distance vis-à-vis de la personne aidée. L'AES est tenu.e au secret professionnel et à l'obligation de discrétion professionnelle.

... ET SAVOIR-FAIRE

Connaître les dispositifs et les institutions en lien avec le métier et savoir collaborer avec les différents partenaires (travailleurs sociaux et paramédicaux). Produire des écrits professionnels qui servent de supports aux actions.

FORMATIONS

Comment devenir AES ?

La formation initiale ou continue, l'alternance et/ou la Validation d'Acquis de l'Expérience (VAE) permettent d'acquérir le **Diplôme d'État d'Accompagnant.e Éducatif.ve et Social.e (DEAES)**.

Reconversion professionnelle : vous pouvez devenir également AES par le biais d'un CPF de transition sous certaines conditions. Pour plus d'information, il est possible d'avoir un rendez-vous avec un conseiller en évolution professionnelle (CEP).

Renseignements : Uniformation, Pôle Emploi, CAP Emploi, Centre d'Information et d'Orientation (CIO), Permanence d'Accueil d'Information et d'Orientation (PAIO), Centre d'Information Jeunesse (CIDJ), Mission locale, etc.

CONDITIONS

Une politique salariale dynamique

Les rémunérations évoluent tout au long du parcours professionnel en fonction des missions confiées, du public accompagné, des compétences mobilisées et des formations suivies. La Branche apporte également des garanties conventionnelles à ses salariés en matière de protection sociale et de formation professionnelle. Par ailleurs, les partenaires sociaux (employeurs et organisations syndicales) mènent une action continue en faveur de la revalorisation des salaires auprès des pouvoirs publics.

Des conditions de travail spécifiques

Pour se rendre chez les personnes et leur apporter assistance, le métier implique des horaires de travail adaptés. Il peut s'exercer à temps plein comme à temps partiel. Le travail se fait par roulement tous les jours de la semaine.

Le métier implique de nombreux déplacements. Un moyen de locomotion individuel est le plus souvent nécessaire, pour lequel les frais kilométriques sont pris en charge.

POSSIBILITÉS D'ÉVOLUTION

Les métiers de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile permettent de nombreuses évolutions tout au long du parcours professionnel. La montée en compétences ou l'évolution vers d'autres métiers, comme par exemple ceux du soin, sont favorisées. Cela permet à tous les salariés de progresser dans la complexité des activités confiées et la diversité des publics accompagnés.

Par la VAE, la formation ou les dispositifs de reconversion professionnelle, l'accompagnant.e éducatif.ve et social.e peut évoluer par exemple vers les métiers d'aide soignant.e, de TISF, de responsable de secteur ou encore de formateur.

En travaillant dans leur intimité, nous entretenons une relation privilégiée avec les personnes accompagnées. C'est vraiment réconfortant de constater les progrès qu'elles accomplissent, en partie grâce à nous.

Adeline

LE SAVIEZ-VOUS ?

La Branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile représente près de 5000 employeurs engagés pour le bien être des personnes, en dehors de toute logique de profit !

Travailler pour une structure de la Branche c'est œuvrer pour une société bienveillante, inclusive et juste.